

FR  
E-002882/2022  
Réponse donnée par M. Várhelyi  
au nom de la Commission européenne  
(11.11.2022)

L'adhésion à l'UE est régie par l'article 49 du traité sur l'UE. Dans ce contexte, les décisions relatives à l'ouverture des négociations d'adhésion sont prises à l'unanimité par les gouvernements démocratiquement élus des États membres.

À la suite des conclusions du Conseil de mars 2020<sup>1</sup> relatives à l'ouverture de négociations avec la Macédoine du Nord, le Conseil a approuvé à l'unanimité, le 18 juillet 2022, le cadre de négociation concernant la Macédoine du Nord. Cette décision a permis la tenue, le 19 juillet 2022, de la conférence intergouvernementale ouvrant le processus de négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord. Il s'agit là d'une reconnaissance bien méritée de l'attachement de la Macédoine du Nord à progresser sur la voie de l'adhésion à l'UE et à mettre en œuvre les réformes liées à l'UE. La Commission a immédiatement entamé l'examen analytique de l'acquis de l'UE (*screening*), qui constitue la première étape du processus d'adhésion à l'UE.

Cela répond à l'appel lancé par le Parlement européen, qui avait exhorté le Conseil à entamer officiellement les négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord<sup>2</sup>. Selon le dernier Eurobaromètre standard 97 de l'été 2022<sup>3</sup>, le soutien moyen à l'élargissement dans l'ensemble de l'UE atteint 57 %.

---

<sup>1</sup> <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7002-2020-INIT/fr/pdf>

<sup>2</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0213\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0213_FR.html)

<sup>3</sup> <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2693>